

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DDCT 115** Subvention au titre de l'animation locale (1.000 €) à une association œuvrant dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association domiciliée dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 18 juin 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Les Amis de l'Université Populaire du 14<sup>ème</sup>** » (60621 / 2018\_01811), 8, avenue Villemain - 75014 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec ladite association une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**